



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

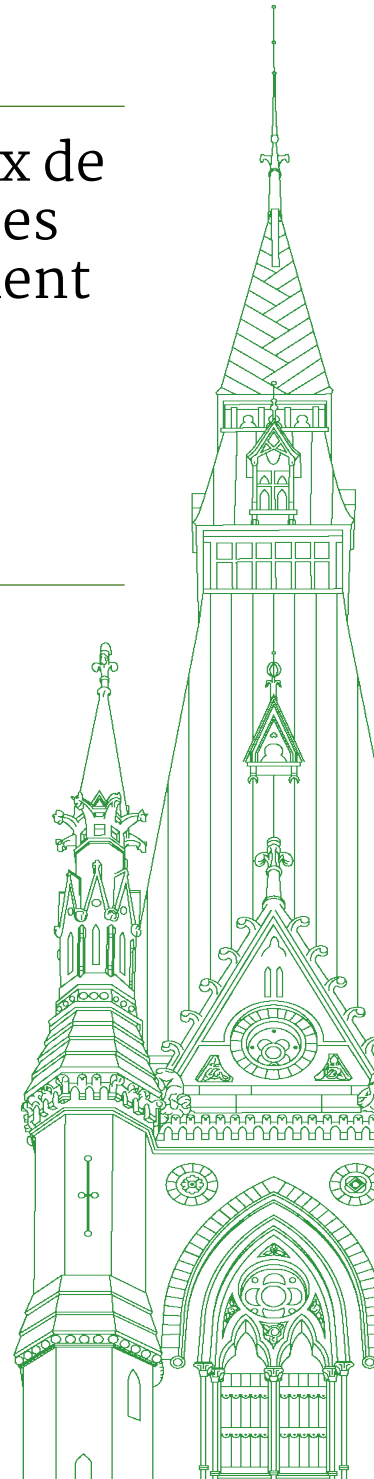
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le jeudi 3 décembre 2020



Président : M. Peter Fonseca

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 3 décembre 2020

• (1830)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à tous. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Simms, et vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je suis sûr que la plupart d'entre vous ont appris la triste nouvelle du décès du père d'Anita Vandenberg. Cette dernière traverse une période difficile.

Bienvenue à la sixième séance du Sous-comité des droits internationaux de la personne. Conformément à l'ordre de renvoi du 27 octobre 2020, le Sous-comité entreprend l'étude des répercussions de la COVID-19 sur les personnes déplacées, particulièrement au Venezuela et au Myanmar.

Pour que la séance se déroule bien, j'encouragerais tous les participants à désactiver leur microphone quand ils ne parlent pas et à diriger tous leurs commentaires à la présidence. Quand il reste 30 secondes à votre intervention, je vous en aviserai pour que vous sachiez combien de temps il vous reste.

Tout le monde a accès à l'interprétation en cliquant sur le globe situé au bas de votre écran. Vous pouvez ne pas changer la langue si vous êtes bilingue, ou choisir « français » ou « anglais », selon vos besoins.

Je veux souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Nous recevons Carolina Jimenez, directrice de la recherche pour les Amériques, d'Amnistie internationale, ainsi que Gabi J. Garcia, présidente de la Venezuelan Engagement Foundation.

Madame Jimenez et madame Garcia, vous disposez chacune de cinq minutes, puis les membres du Comité vous poseront des questions.

Mme Carolina Jimenez (directrice de la recherche pour les Amériques, Amnistie internationale): Je remercie profondément le Comité d'avoir invité Amnistie internationale à traiter de la crise qui secoue le Venezuela au chapitre des droits de la personne et de ses répercussions sur les déplacements forcés.

À l'heure actuelle, la crise des droits de la personne persiste et continue d'empirer au Venezuela, comme en témoigne le nombre toujours croissant de Vénézuéliens qui cherchent la protection dans d'autres pays. Au 5 novembre, ce nombre atteignait presque 5,5 millions de personnes.

Les Vénézuéliens fuient les violations massives des droits de la personne. Cependant, seulement 2,5 millions de personnes possèdent un statut migratoire en règle dans leur pays hôte et à peine 143 000 personnes jouissent du statut officiel de réfugié.

Malheureusement, certains pays des Amériques ne respectent pas les droits internationaux établis des réfugiés. Le Pérou, par exemple, recourt à des pratiques de plus en plus restrictives à ses frontières, alors que Trinité-et-Tobago renvoie régulièrement des Vénézuéliens, y compris des enfants.

Dans certains des principaux pays hôtes d'Amérique latine, comme la Colombie, le Pérou et l'Équateur, 90 % des migrants et des réfugiés vénézuéliens travaillent au noir; eux et leur famille n'ont ainsi pas accès à la sécurité sociale. Dans cette situation, il n'est pas étonnant qu'au début de la pandémie, des dizaines de milliers de Vénézuéliens soient retournés dans leur pays d'origine, souvent à pied, car ils avaient perdu leur emploi et dans certains cas, leur logis. On estime que de la mi-mars au mois d'octobre, plus de 135 000 personnes sont ainsi retournées au Venezuela.

Mais vers quoi sont-elles retournées? Malheureusement, certaines ont été obligées de rester dans des centres de quarantaine mis sur pied par l'État. Amnistie internationale pense qu'en des temps d'urgence sanitaire comme ceux-ci, les autorités peuvent légitimement imposer la quarantaine. Nos recherches ont toutefois démontré qu'au Venezuela, les nombreux entrepôts, stades sportifs et diverses installations où le gouvernement a confiné les Vénézuéliens pour qu'ils y effectuent la quarantaine obligatoire sont souvent insalubres et manquent de fournitures de bases, ce qui pourrait équivaloir à un traitement.

Selon ce que l'on rapporte actuellement, le nombre de gens qui retournent au pays diminue depuis environ deux mois et demi. Fait peut-être étonnant, compte tenu du contexte, les ONG locales signalent des passages clandestins à la frontière avec la Colombie, ce qui signifie que les Vénézuéliens quittent de nouveau le pays.

La crise humanitaire continuera de s'aggraver. Avec les pénuries généralisées de biens et services essentiels, comme les aliments, les soins de santé et l'eau, et les degrés élevés de pauvreté extrême, les gens continueront de fuir leurs communautés. Pour bien des gens, c'est la seule solution pour survivre.

Tout cela se produit sur fond de répression sévère, de contrôle social et d'impunité systémique. La mission d'enquête des Nations unies sur le Venezuela a publié un important rapport en septembre dans lequel il est établi que l'on a des motifs raisonnables de croire que le pays est le théâtre de crimes contre l'humanité depuis 2014.

Avant de conclure, je voudrais de nouveau souligner qu'il importe d'appuyer les droits des millions de réfugiés que comptent les Amériques. En Amérique centrale — dans le corridor migratoire entre le Mexique et les États-Unis, par exemple —, nous avons vu des familles entières ainsi que des enfants migrants du Guatemala, du Honduras et du Salvador non accompagnés effectuer un dangereux périple à la recherche de protection, seulement pour être détenus et renvoyés dans les mêmes communautés dangereuses qu'ils tentaient de fuir.

Les réfugiés du Venezuela et d'Amérique centrale ont urgemment besoin de l'aide de la communauté internationale pour que leurs droits soient garantis et respectés. Les crises des droits de la personne exigent des solutions humanitaires.

• (1835)

Le président: Je vous remercie, madame Jimenez.

Nous entendrons maintenant Mme Garcia pour cinq minutes.

Mme Gabi Garcia (présidente, Canadian Venezuelan Engagement Foundation): Je tiens à vous remercier, madame Jimenez, car je pense que vous avez mentionné tous les problèmes et tous les chiffres du Venezuela.

Je veux faire la lumière sur la crise humanitaire que nous vivons au Venezuela et qui touche les migrants vénézuéliens en Amérique latine.

Au Venezuela, le taux global de pauvreté au sein de la population s'élève à 96 %. Ce chiffre élevé s'explique par un manque de nourriture, de médicaments, d'eau, de gaz naturel et de diesel. La malnutrition et le manque d'instruction chez les enfants vénézuéliens ont considérablement augmenté depuis l'an dernier.

La crise est mise en exergue dans la vulnérabilité des migrants. Nous vivons trois genres de crises. Il y a la crise sanitaire, puisque les migrants vénézuéliens sont exposés au virus et n'ont pas de nourriture pour se protéger. Ils peinent à accéder aux services de santé dans leur pays hôte en raison des obstacles — juridiques, culturels et autres — auxquels ils se heurtent dans les pays voisins.

Quant à ceux qui décident de rentrer au pays, comme Mme Jimenez l'a fait remarquer, seulement 123 000 migrants sont revenus de la Colombie en autobus ou à pied. Quand ils sont arrivés au Venezuela parce qu'ils avaient besoin de retrouver leur famille, ils ont constaté que près de 90 % des hôpitaux manquaient cruellement de fournitures et que plus de la moitié des médecins avaient quitté le pays. Il n'y a même pas assez de lits pour les 32 millions de Vénézuéliens.

Par ailleurs, la crise socioéconomique a des répercussions sur les migrants vénézuéliens parce qu'ils subsistent avec presque rien. Ils travaillent dans l'économie parallèle, et rares sont ceux qui bénéficient de la protection sociale dans les autres pays. Les travailleurs non essentiels sont obligés de rester à la maison et la société fonctionne à capacité réduite. Les Vénézuéliens se retrouvent dans une situation encore plus vulnérable.

La troisième crise en est une de protection. Les femmes et les filles vénézuéliennes — et c'est un point sur lequel je veux insister — sont particulièrement vulnérables à l'heure actuelle. Les taux de violence familiale à l'endroit des femmes ont augmenté pendant le confinement en Amérique latine. Les femmes et les filles vénézuéliennes, chassées de chez elles, risquent d'être victimes d'exploitation et d'agressions sexuelles. Les chiffres sont élevés, et de

plus en plus de femmes doivent se tourner vers la prostitution simplement pour se nourrir et nourrir leur famille.

Dans d'autres cas, la peur de la COVID-19 exacerbe les problèmes déjà graves de xénophobie, de stigmatisation raciste et même d'agressions contre les réfugiés et les migrants au pays.

Au Venezuela, il faudra offrir davantage d'aide aux personnes les plus vulnérables en raison de la crise humanitaire et des coûts sociaux économiques de la pandémie. La communauté internationale a l'occasion d'assurer le bien-être des Vénézuéliens qui vivent au pays ou qui sont déplacés.

Les ONG canadiennes à l'œuvre au Venezuela peuvent aider le gouvernement du Canada à renforcer le soutien pour aider les Vénézuéliens à rester au pays au lieu d'être obligés de retourner dans une situation plus difficile dans d'autres pays.

Je tiens à remercier le Comité de nous avoir invités.

• (1840)

Le président: Je vous remercie, madame Garcia et madame Jimenez.

Les membres du Comité vont maintenant poser des questions. Nous commencerons avec les libéraux, en la personne de M. Simms, qui dispose de sept minutes.

M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je veux remercier nos invitées d'avoir prononcé de puissants exposés et d'avoir témoigné de la situation terrible dans laquelle la pandémie place les Vénézuéliens. Nous sommes fort préoccupés.

Je veux parler des cancrs parmi les pays voisins du Venezuela. Vous avez évoqué le Pérou précédemment, mais dans le cas du Brésil et de la Colombie, qui fait ce qu'il peut pour faire face à ce qu'il considère comme une crise et veut aider les réfugiés vénézuéliens, et qui n'agit pas de bonne foi envers eux, pas seulement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, mais en général, dans ce qu'il fait, en ce qui concerne particulièrement la violence familiale et l'exploitation sexuelle dont vous avez parlé?

Je commencerai par Mme Jimenez.

Mme Carolina Jimenez: Je vous remercie. C'est une question fort importante, car nous devons admettre que les pays hôtes peuvent se sentir dépassés par la crise. Sachez que 90 % des 5,5 millions de personnes déplacées se trouvent dans les pays latino-américains. Oui, les chiffres sont effarants, eh oui, les communautés hôtes se trouvent aussi dans les pays en développement.

Il y a quelques faits que je veux porter à votre attention. Certains pays, comme Trinité-et-Tobago, refusent d'admettre que les Vénézuéliens qui fuient la crise humanitaire devraient être considérés comme des réfugiés. Qui plus est, les lois de ce pays criminalisent encore l'entrée clandestine, ce qui est contraire aux normes internationales en matière de droits de la personne.

Parmi les personnes renvoyées au cours des deux dernières années figurent des femmes et des enfants d'à peine six mois. Il y a trois semaines, les autorités ont renvoyé un bébé. Le traitement que le gouvernement a réservé aux réfugiés dépasse malheureusement l'entendement.

La communauté internationale — notamment la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés — a réagi fortement à ces renvois. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago a refusé d'admettre son erreur et a clairement fait comprendre que les renvois se poursuivraient. Certains pays comme celui-ci ont une réaction très négative, et cela n'a pas changé au cours des dernières années.

Dans le cas de pays comme la Colombie, le Brésil et le Pérou, la réaction varie. Le Brésil a appliqué certaines pratiques exemplaires, notamment en accordant aux Vénézuéliens le statut de réfugié dans le cas présent pour de brèves périodes ou lors d'opérations spéciales. Il les a déplacés d'endroits où ils étaient très vulnérables à des villes où les conditions sont meilleures. Un grand nombre de Vénézuéliens n'ont toutefois pas encore de statut en règle.

En Colombie, où se trouvent plus de 1,7 million de Vénézuéliens, la situation est plus difficile, car — comme je l'ai souligné plus tôt —, la crise y est encore plus grave. Au début de la crise, en 2014-2015, la Colombie a tenté de résoudre la question des clandestins en recourant à des solutions de rechange. La plupart des Vénézuéliens n'ont pas le statut de réfugiés en Amérique latine, mais la Colombie a créé de nouvelles manières de protéger les gens en leur offrant un statut temporaire et d'autres solutions. Malheureusement, pas même 40 % des Vénézuéliens qui vivent en Colombie jouissent d'un statut en règle. Je pense donc que le gouvernement de la Colombie pourrait en faire plus pour prendre des mesures afin de régulariser la situation des gens.

Je considère également que certains politiciens bien en vue se sont exprimés de manière à favoriser un courant xénophobe. Or, c'est quelque chose qu'il faudrait éviter.

• (1845)

M. Scott Simms: En effet.

Je ne pense pas que quiconque l'ait beaucoup fait, mais nous devrions utiliser la manière dont nous avons traité les réfugiés syriens au Canada à titre d'exemple international. Nous devrions aussi pointer du doigt les pays qui ne respectent pas ce que nous considérons comme une norme adéquate quant à la manière dont devraient être traités les gens qui traversent les frontières en cherchant désespérément de l'aide.

Madame Garcia, vous pouvez traiter de la question également, mais avant que mon temps ne soit écoulé, je veux parler des 135 000 personnes revenues au pays dont vous avez parlé. La question qu'il faut se poser, c'est: vers quoi sont-elles revenues? Vers quelles situations reviennent-elles?

Vous avez parlé des réfugiés dans d'autres pays, mais quand les gens reviennent au Venezuela, ils retournent évidemment à leur situation, laquelle n'est pas la même que lorsqu'ils sont partis.

Mme Gabi Garcia: Non. Comme Mme Jimenez l'a fait remarquer, la situation s'est dégradée. Le problème, c'est que si on est un réfugié ou...

Le président: Madame Garcia, pourriez-vous rapprocher votre micro de votre bouche? Pardonnez-moi de vous avoir interrompue.

Mme Gabi Garcia: D'accord.

Le problème, c'est que lorsque les gens reviennent, ils constatent que la situation au Venezuela s'est empirée et que le manque de médicaments, de nourriture, etc. s'est accru. Si vous êtes dans un pays où vous n'avez pas le statut légal, vous n'avez pas le nécessaire.

Vous avez un emploi informel ou vous n'arrivez pas à subvenir à vos besoins, mais vous dites préférer rester dans votre pays parce que vous y avez de la famille qui peut vous aider. À cause de la COVID, la plupart des gens n'ont pas d'emploi. Ce sont des travailleurs informels, et ce sont eux qui ont quitté leur emploi. Ils retournent au Venezuela pour bénéficier du soutien de leur famille. La plupart étaient de jeunes adultes lorsqu'ils sont partis; ils ont laissé derrière leurs enfants et leurs parents.

Le Venezuela est rempli de personnes âgées, qui n'ont même pas de quoi manger. Elles doivent en plus faire face à la COVID.

Le président: Merci, madame Garcia.

M. Scott Simms: Merci pour vos commentaires.

Le président: Merci, monsieur Simms.

Nous allons maintenant entendre M. Reid, des conservateurs. Vous disposez de sept minutes.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

Madame Garcia, j'aimerais vous poser des questions de suivi, si possible.

Premièrement, j'aimerais comprendre la nature de la migration. Les chiffres globaux des dernières années montrent clairement que les gens quittent le Venezuela... Ils ont été environ cinq millions en tout. D'autres témoins nous ont dit que certaines personnes retournaient au Venezuela, mais j'ai eu l'impression que d'autres tentaient toujours de quitter le pays. Un témoin que nous avons entendu la semaine dernière a parlé d'environ 100 points différents où les Vénézuéliens traversaient la frontière de façon illégale pour se rendre en Colombie. Dans certains cas, ces personnes se plaçaient dans une position très dangereuse.

Est-ce qu'il y a un flot de Vénézuéliens dans les deux sens? Qu'est-ce qui se passe?

Mme Gabi Garcia: Ce qui se passe, c'est qu'il n'y a pas d'espoir pour les Vénézuéliens dans leur pays. Bon nombre d'entre eux, des jeunes, ne voient pas d'avenir pour eux ou pour leurs enfants, alors ils tentent de quitter le pays. Le nombre de migrants a augmenté depuis 2017; ils quittent le pays par milliers. Ils se rendent dans divers pays et ils y restent. Le rapport est de 5,5 millions de migrants pour 100 000 personnes qui reviennent au pays. C'est très élevé.

Ceux qui reviennent le font habituellement parce qu'ils ont de la famille au Venezuela, et qu'ils ne peuvent pas subvenir aux besoins de celle-ci. De 2017 à 2018, beaucoup d'argent est entré au Venezuela, parce que les gens travaillaient ailleurs et qu'ils pouvaient envoyer 10, 30, 40 ou 50 \$ à leur famille, ce qui suffisait pour acheter de la nourriture et pour faire vivre la famille au Venezuela.

Si vous ne travaillez pas et que vous n'avez pas d'argent en Colombie, au Pérou ou au Brésil, votre famille au Venezuela n'aura pas d'argent pour acheter de la nourriture. Elle n'aura rien à manger. Elle ne pourra pas acheter de médicaments. La plupart des gens qui restent sont des personnes âgées. Ce sont des enfants, et ils ont besoin... Ils ont survécu pendant un an ou deux avec l'argent qui arrivait au Venezuela, les *remesas*. Je ne sais pas comment le dire autrement... lorsque les travailleurs transfèrent de l'argent à leur famille.

• (1850)

M. Scott Reid: On dit des envois de fonds.

Mme Gabi Garcia: Oui, des envois de fonds, mais il n'y en a plus depuis l'arrivée de la COVID, parce que les gens ne travaillent plus. Les gens au Venezuela ne travaillent pas, parce qu'il n'y a pas d'emploi officiel, ou très peu. Ils restent à la maison toute la journée. Les enfants n'ont pas accès à la connectivité. Ils ne vont pas à l'école et ne sont pas éduqués. Donc, si vous avez un certain niveau d'éducation, vous tentez de quitter le pays pour offrir un meilleur avenir à vos enfants.

M. Scott Reid: D'accord, merci.

En ce qui a trait à la COVID en soi, c'est-à-dire la maladie et non les réactions des divers pays face à la maladie, nous savons maintenant qu'elle est beaucoup plus dangereuse pour les gens âgés, les gens qui ont des conditions sous-jacentes souvent associées à l'âge.

D'après ce que vous dites, j'ai l'impression que les gens qui ont quitté le pays sont en grande partie des jeunes, qui envoient de l'argent au Venezuela pour aider une population plus âgée. Si l'on se centre sur les conséquences de la maladie en soi, et non sur les réactions des gens à la maladie, est-ce que la situation s'explique par le profil de l'âge, parce que les gens qui ont quitté le pays ne sont pas touchés aussi durement que ceux qui y sont restés?

Mme Gabi Garcia: Oui. Le problème, c'est qu'on ne réalise pas assez de tests de dépistage au Venezuela, alors les gens meurent. En dernier lieu, comme vous l'avez dit, ils meurent de la COVID. Ils sont nombreux à mourir. Nous n'avons pas les statistiques, parce que nous n'avons pas effectué de tests. Le gouvernement a évoqué certains chiffres, mais on ne peut pas vraiment s'y fier.

À la campagne, il y a beaucoup de petites villes. Les personnes âgées meurent et la famille n'a même pas les moyens de l'enterrer, par exemple. La situation est donc très complexe. Même dans un pays développé comme le Canada, la situation est compliquée... même si nous avons imposé des restrictions et tout. Vous pouvez imaginer la situation dans un pays où le président a dit hier que les mesures seraient assouplies pour le mois de décembre, parce que tout le monde a le droit de célébrer. Donc, pendant tout le mois de décembre, il n'y a aucune restriction relative à la COVID.

M. Scott Reid: Est-ce au Venezuela ou dans l'un des autres pays?

Mme Gabi Garcia: C'est au Venezuela, oui.

M. Scott Reid: J'aimerais vous poser une dernière question. Je suis désolé si mes questions s'adressent toutes à vous, madame Garcia, et non à Mme Jimenez, mais votre témoignage suscite des questions.

En ce qui a trait aux ONG qui aident les Vénézuéliens à rester « dans le pays » — c'est le terme que vous avez utilisé —, est-ce que vous voulez dire que nous aidons les Vénézuéliens à rester au Venezuela ou que nous les aidons à rester dans d'autres pays comme la Colombie, afin qu'ils n'aient pas à retourner au Venezuela? Je ne suis pas certain de ce que vous vouliez dire.

Mme Gabi Garcia: Le Canada est d'une grande aide pour les immigrants dans tous les pays, mais je demande toujours de l'aide pour les gens qui restent au Venezuela. Il faut travailler avec les ONG — puisqu'elles sont nombreuses à travailler au Venezuela — afin de garder les enfants et le reste de la population au Venezuela, au lieu de trouver des solutions pour les immigrants, les réfugiés, etc.

M. Scott Reid: Merci. Votre commentaire nous est très utile.

Je crois qu'il ne me reste plus de temps. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Reid.

Nous allons maintenant entendre M. Brunelle-Duceppe, du Bloc québécois. Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Buenas tardes a todos y a todas.

Bonjour à tous.

Je vous remercie beaucoup de votre présence. C'est très apprécié.

La semaine passée, à la réunion du Sous-comité, nous avons reçu M. Martin Mylius, directeur de pays pour CARE Colombia. Peut-être le connaissez-vous. M. Mylius nous a recommandé que la communauté internationale reconnaisse que les femmes et les filles vénézuéliennes ont besoin d'une aide humanitaire et d'une attention particulière à leurs besoins. Je retiens les mots « particulière à leurs besoins ».

Madame Garcia, dans votre témoignage, vous avez parlé de la situation des femmes et des filles.

Comment la situation des femmes et des filles vénézuéliennes déplacées a-t-elle changé depuis le début de la pandémie de la COVID-19 relativement aux droits de la personne?

Madame Jimenez pourrait ensuite intervenir, mais puisque vous avez soulevé la question dans votre témoignage, je vous pose la question, madame Garcia.

• (1855)

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Excusez-moi, je vais répondre en anglais.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: [*Le député s'exprime en espagnol.*]

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Le problème, par exemple, c'est qu'en Colombie ou à la frontière avec le Brésil, la prostitution, l'exploitation sexuelle et autres représentent parfois la façon la plus facile de faire de l'argent. J'ai même entendu dire que certains professionnels, qui n'arrivent pas à trouver de l'emploi dans leur domaine, finissent par produire des photos ou des vidéos pornographiques parce qu'ils doivent survivre, et aider leur famille au Venezuela.

Nous savons que depuis le début de la pandémie, la violence familiale a augmenté dans tous les pays, et pas seulement au Venezuela. Étant donné la situation dans les camps, il est impossible d'adopter des mesures de distanciation. Je ne sais pas si tous les camps de réfugiés sont pareils, mais tout le monde se retrouve avec tout le monde, alors c'est une situation très dangereuse pour les filles, les enfants et les femmes.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Dans les camps, il n'y a pas de mesure de distanciation sociale, parce que tout le monde est collé.

Est-ce bien ce que vous me dites?

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Il n'y a pas de distanciation dans les camps. Les salles à manger qui avaient été installées à la frontière ont été fermées, après deux ou trois ans. Les gens n'ont plus accès à des repas gratuits pour leur famille. Ils sont laissés à eux-mêmes. On vient de fermer les frontières. La situation est dangereuse dans tous les pays, mais en Amérique latine, il est dangereux pour une femme d'être seule avec ses enfants. Vous savez comment les choses se passent.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Madame Jimenez, pourriez-vous continuer sur ce sujet, car c'est quelque chose de très important pour nous, ici.

[Traduction]

Mme Carolina Jimenez: Je suis très heureuse que nous abordions la question des sexes et de l'incidence de la migration forcée sur les femmes et les filles. En premier lieu, malheureusement, il est démontré que la traite de personnes est une réalité répandue chez les femmes et les filles du Venezuela, qui voyagent par des voies clandestines dans des circonstances très dangereuses. Elles sont donc des proies faciles pour les trafiquants de personnes. Malheureusement, il n'y a que très peu de mesures de protection en place pour les victimes de la traite de personnes, et en raison de la nature du problème, nous n'avons pas suffisamment de renseignements à son sujet.

Nous n'avons pas de statistiques précises. Les lois diffèrent dans la région. Le problème n'est pas abordé de manière adéquate. Il entraîne diverses conséquences pour les femmes et les filles, et il faudrait s'y attarder davantage. Nous avons documenté des cas de traite de personnes à Trinité-et-Tobago et en République dominicaine. Malheureusement, le problème est très commun dans les Caraïbes, mais la situation est similaire en Colombie, au Pérou, etc. où l'on présente souvent les migrantes vénézuéliennes de façon hypersexualisée.

Il y a la traite de personnes, et il y a aussi la prostitution de survie, mais la façon dont les femmes et les filles sont exposées à la situation diffère et elle les affecte de manière différente. Il est très important de faire la distinction entre les diverses conséquences pour elles. Je crois qu'on n'en fait pas assez pour régler ce problème, parce que les gens — et les politiciens — n'aiment pas parler d'un enjeu qui implique souvent les agents d'application de la loi et même les politiciens à certains endroits, etc. Il y a beaucoup à apprendre sur le sujet et l'on pourrait prendre de nombreuses mesures pour lutter contre ce fléau.

● (1900)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Justement, nous sommes ici pour cela, dans un sous-comité de la Chambre des communes du Canada. Vous le dites, les politiciens parfois n'osent pas aborder ce genre de problème.

Comment le Canada peut-il aider les organisations humanitaires à répondre à ces besoins particuliers des jeunes femmes et des filles vénézuéliennes qui sont déplacées?

Comme politiciens, comment pouvons-nous faire la différence?

Madame Garcia, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Au Canada, vous avez 45 000 réfugiés syriens, et vous en êtes très fiers. Vous avez 1 500 réfugiés vénézuéliens. Nous demandons au Canada d'élargir ses programmes et d'aider les Vénézuéliens à s'installer au Canada, avec toutes les restrictions qui s'imposent. Le Canada semble être une sorte de barrière et il est très difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile d'y entrer, même si c'est pour rejoindre les membres de leur famille qui se trouvent au Canada ou qui sont des résidents permanents du pays.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup, madame Garcia, de votre réponse.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Nous allons maintenant entendre Mme McPherson, du NPD. Vous disposez de sept minutes.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier les deux témoins de leur présence aujourd'hui et d'avoir partagé un témoignage très difficile.

J'ai travaillé dans le domaine du développement international par le passé. Mes premières questions portent sur une chose que je trouve choquante: nous sommes toujours en train d'éteindre des feux. Nous devons toujours gérer les conséquences du manque d'investissement dans nos collectivités.

Madame Garcia, pourriez-vous nous parler des mesures que nous pourrions prendre? Que pourrions-nous faire pour lutter contre la crise au Venezuela? Nous savons qu'il s'agissait d'un enjeu électoral au départ, mais que peut faire le gouvernement du Canada pour aider les gens à retourner au Venezuela pour y rester, et pour protéger ceux qui sont toujours là?

Mme Gabi Garcia: C'est très important, parce que notre ONG a conclu une alliance avec une ONG canadienne, et nous avons envoyé près de 8 000 repas au Venezuela en 2020. Si nous pouvons à tout le moins nourrir et éduquer les enfants... Nous pourrions peut-être offrir l'éducation en ligne. Nous pourrions leur donner de l'équipement ou une connectivité par l'entremise de certains programmes. Les enfants doivent étudier; ils doivent apprendre. Ils doivent savoir comment survivre au Venezuela, parce que les Vénézuéliens ne veulent pas quitter le pays. Nous aimons notre pays, mais nous sommes prêts à laisser notre maison pour offrir un meilleur avenir à nos enfants... Parce que, bien sûr, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos enfants.

Je crois que nous pouvons travailler avec les ONG du Canada afin de trouver des façons d'aider les Vénézuéliens, et pas seulement avec de l'argent pour les gouvernements des pays voisins, parce que nous en avons besoin pour les migrants, mais aussi pour les Vénézuéliens.

● (1905)

Mme Heather McPherson: Je crois que vous soulevez un excellent point. À mon avis, il est très important pour le Canada d'appuyer les pays qui accueillent des réfugiés vénézuéliens qui ont fui leur pays, afin que ces pays puissent leur offrir des services. L'objectif fondamental des Vénézuéliens est de retourner dans leur pays, de pouvoir y survivre, de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école et d'avoir le nécessaire.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Jimenez, d'Amnistie internationale. J'aimerais savoir si les organisations humanitaires au Venezuela ont accès à des médicaments et à de la nourriture. Est-ce que c'est le cas? Pourriez-vous nous parler de l'intervention humanitaire actuelle et de ce que vous souhaiteriez qu'elle soit?

Mme Carolina Jimenez: Premièrement, le plus gros problème, c'est que l'intervention humanitaire manque cruellement de financement. À titre d'exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, qui coordonne tous les organismes qui oeuvrent au Venezuela, a demandé 762 millions de dollars pour l'intervention au pays. Il a reçu 146 millions de dollars.

C'est la même chose pour tous les pays où il coordonne les interventions pour aider les réfugiés vénézuéliens: il y a un écart de 80 % entre ce que le Bureau demande et ce qu'il reçoit en Colombie et au Pérou. Je crois qu'il faudrait aborder la question du sous-financement de la réponse à cette crise.

Je crois que le rôle des organisations humanitaires et des travailleurs de façon générale est très important, mais ce n'est un secret pour personne: l'accès est restreint. Le Programme alimentaire mondial tente d'accéder au Venezuela depuis maintenant un an. Pour le moment, cet accès est refusé. On ne lui a pas accordé l'accès, ce qui correspond à un refus...

Mme Heather McPherson: Bien sûr.

Mme Carolina Jimenez: ... et c'est urgent. Ce pays traverse une grave crise d'insécurité alimentaire. On dit que les deux tiers de la population vénézuélienne souffriraient de la faim et seraient en situation d'insécurité alimentaire. Le rôle d'un organisme comme le Programme alimentaire mondial est très important, mais il n'a aucun accès au pays.

Nous avons constaté depuis environ deux mois une augmentation des attaques contre les travailleurs humanitaires et les organisations humanitaires. Cela nous préoccupe beaucoup. Ils ont gelé les comptes bancaires de certaines ONG clés. Ils ont même fait des perquisitions dans leurs sièges sociaux.

Ce n'est pas un environnement facile dans lequel mener des activités. C'est un défi. C'est difficile. Je pense qu'il est important de veiller à ce que les défenseurs des droits de la personne et les travailleurs humanitaires qui oeuvrent au Venezuela sachent que s'ils se retrouvent dans une situation où ils doivent quitter le pays pour assurer leur sécurité, certains pays pourront alors les accueillir, étant donné leur histoire.

Mme Heather McPherson: Mme Garcia a notamment mentionné que le Canada doit être plus ouvert. Nos processus d'octroi de l'asile doivent mieux fonctionner afin que les gens y aient accès.

Je comprends de vos propos que l'ampleur de l'insécurité alimentaire est considérable. Je siège aussi au comité des affaires étrangères où, ce soir, nous avons entendu parler de l'importance de la sécurité alimentaire au Venezuela. Je comprends donc ce que vous dites. Toutefois, il semble que la politisation de l'action humanitaire soit, en réalité, la cause profonde de l'incapacité des organisations d'offrir de l'aide aux réfugiés vénézuéliens. Est-ce exact? Êtes-vous d'accord avec cette analyse?

Mme Carolina Jimenez: Il y a une forte polarisation au Venezuela en général, mais je pense qu'il est important que les gouvernements fassent la distinction entre le travail des organisations humanitaires indépendantes et non partisans et celui des autres. Je suis convaincue que de nombreuses organisations humanitaires im-

portantes et pertinentes travaillent pour le peuple vénézuélien sans aucune visée politique sous-jacente.

Mme Heather McPherson: Mon temps est presque écoulé. Si vous pouviez toutes les deux nous dire ce que vous aimeriez que les parlementaires fassent pour vous, que diriez-vous?

Mme Carolina Jimenez: Augmenter le financement des ONG vénézuéliennes et de celles qui aident les réfugiés dans d'autres pays.

Mme Heather McPherson: Merci beaucoup.

Madame Garcia...

Le président: Merci, madame McPherson.

Nous passons au deuxième tour. Vous aurez l'occasion de remercier les témoins à la fin de notre deuxième tour.

Nous commençons le deuxième tour. Chaque parti dispose de cinq minutes.

Pour commencer, nous avons M. Zuberi, du Parti libéral.

• (1910)

M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je tenais à vous remercier toutes les deux d'être ici aujourd'hui pour témoigner et nous renseigner sur la situation au Venezuela et sur le sort des Vénézuéliens déplacés.

J'aimerais revenir un peu en arrière et vous poser des questions sur la situation politique et les origines de la crise actuelle. Pourriez-vous nous donner un aperçu de ce qui s'est réellement passé récemment pour en arriver là? C'est la première question.

Deuxièmement, j'aimerais connaître les répercussions de la pandémie de COVID-19 dans le contexte politique actuel. Pourriez-vous nous parler de la situation politique très récente et de la façon dont elle a évolué, le cas échéant, en raison de la pandémie?

Mme Gabi Garcia: La COVID est comme une arme pour le gouvernement. Il se sert de la pandémie comme prétexte pour réprimer et contrôler la population. Cela va même jusqu'à contrôler la distribution de nourriture et d'essence. Tout est lié aux sanctions américaines. Nous pouvons avoir beaucoup d'essence pour quelques mois, mais il y a de longues files d'attente.

Tout ce qu'on entend, c'est que ce n'est pas la faute du gouvernement vénézuélien, mais des sanctions. La pandémie sert de prétexte pour imposer de nouvelles lois spéciales pour régir l'économie. Le gouvernement s'en sert à ses propres fins pour contrôler la population. C'est un fait.

Il pourrait devenir plus difficile de contrôler les migrants pendant un certain temps. Le gouvernement reste muet sur le sujet. Pour lui, ce problème n'existe pas. C'est seulement dans l'imagination des gens qui ont fui le Venezuela; au Venezuela, tout le monde est heureux. Tout le monde a de la nourriture. C'est leur point de vue.

Je pense qu'il se renforce, parce qu'il a un but et un prétexte pour contrôler la population.

M. Sameer Zuberi: Je comprends.

Madame Jimenez, pouvez-vous également répondre à cette question?

Dre Carolina Jimenez: Je suis tout à fait d'accord avec Mme Garcia sur la question du contrôle. De nombreux rapports de l'ONU et d'organisations internationales des droits de la personne ont expressément documenté la politique de contrôle social exercée par le gouvernement en matière de distribution de nourriture, d'accès aux soins de santé, etc. C'est une façon de contrôler les gens.

De nombreuses raisons pourraient expliquer pourquoi le Venezuela se trouve dans cette situation désastreuse. En tant qu'organisation de défense des droits de la personne, nous soulignons évidemment la responsabilité de l'État. Je pense que la nature répressive du gouvernement a pour effet d'empêcher la population de s'exprimer, de réclamer ou même de proposer des changements, de sorte que la crise ne fait que se perpétuer, essentiellement.

Je dois dire, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, que ce n'est pas tous les jours qu'une commission indépendante de l'ONU affirme que des crimes contre l'humanité ont été commis dans un pays. C'est ce qui est ressorti d'une mission d'information sur le Venezuela. C'est historique.

M. Sameer Zuberi: Sans aucun doute.

Vous avez toutes deux parlé des répercussions uniques de la situation sur les femmes et les filles. Voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet? Souhaitez-vous ajouter pour le Comité quelque chose à vos propos précédents sur les répercussions de la crise sur les femmes et les filles?

Mme Gabi Garcia: Il n'y a pas que les femmes et les filles, comme Mme Jimenez l'a indiqué. Il y a toujours le trafic d'organes, qui touche considérablement les enfants.

M. Sameer Zuberi: Merci.

Vous avez environ 15 secondes si vous voulez ajouter à cela.

Dre Carolina Jimenez: Je pense que nous sous-estimons souvent les répercussions de la crise sur la santé sexuelle et génésique des femmes et des filles. Les grossesses précoces et bien d'autres choses, comme le manque d'accès à la contraception, ont des conséquences très négatives sur les femmes. Beaucoup de femmes doivent fuir en raison du manque de services de santé destinés aux femmes.

• (1915)

M. Sameer Zuberi: Je vous remercie toutes les deux.

Le président: Merci, monsieur Zuberi.

Bienvenue au Comité, monsieur Van Popta. C'est un plaisir de vous avoir ici. Vous avez maintenant cinq minutes pour poser des questions aux témoins.

M. Tako Van Popta (Langley—Aldergrove, PCC): Je vous remercie de m'avoir accueilli au Comité. Je suis ravi de travailler avec vous aujourd'hui.

Madame Jimenez et madame Garcia, merci beaucoup d'être avec nous et de nous parler de la crise des droits de la personne au Venezuela et dans certaines parties de l'Amérique centrale.

Vous avez parlé de certaines activités menées de façon très efficace par les ONG et les organisations humanitaires. Mme Jimenez a aussi parlé de ce qui constitue une véritable crise: la traite des femmes et des filles. Y a-t-il des ONG ou des organisations humanitaires qui se concentrent sur cet aspect et qui interviennent efficacement?

La question s'adresse à l'une ou l'autre d'entre vous, mais nous pourrions commencer par Mme Jimenez.

Mme Carolina Jimenez: Comme je l'ai dit, je pense que parmi les problèmes liés à la traite des personnes, il y a les nombreuses inconnues découlant de la nature du crime lui-même. La traite résume principalement d'actes de tromperie et de coercition par des acteurs qui cherchent à demeurer dans l'ombre, etc.

Bien entendu, certains organismes s'attaquent au problème, ce qui comporte souvent des risques pour la sécurité, notamment pour les avocats, les ONG, les personnes qui gèrent les refuges, les victimes, etc. Il n'y a pas beaucoup d'intervenants dans le domaine, justement en raison de la nature de la traite des personnes. L'ONU a quelques groupes de travail. Il y a des ONG dans la plupart des pays d'accueil. Je pense toutefois que l'énorme manque d'information a une incidence sur la façon d'intervenir à cet égard. À mon avis, une analyse approfondie s'impose toujours pour cerner les principaux problèmes et les principales solutions possibles.

M. Tako Van Popta: Je peux le comprendre. Il est difficile de trouver une solution sans diagnostiquer le problème. Le Canada pourrait-il, peut-être, en faire plus dans ce domaine?

Mme Gabi Garcia: Oui, peut-être, parce que je pense qu'ils n'ont pas assez d'argent, même pour l'ONG qui travaille dans ce domaine... Comme Mme Jimenez l'a indiqué, c'est un problème qui est toujours dissimulé.

Nous savons que le problème est très lourd à porter pour bon nombre de ces femmes, même à Trinité, la semaine dernière, et dans les Caraïbes. Il y a une stigmatisation. On laisse entendre que les femmes migrantes vénézuéliennes pourraient travailler dans la prostitution, parce que c'est facile, ou peut-être parce qu'elles y sont obligées.

Je ne pense pas que beaucoup d'ONG s'attaquent à ces problèmes. La situation est très confuse.

M. Tako Van Popta: Je comprends cela.

Madame Garcia, parlez-moi de certaines autres ONG qui n'interviennent pas uniquement auprès des réfugiés à l'extérieur du Venezuela, mais qui luttent aussi contre la pauvreté à l'intérieur du pays, et des relations des ONG avec le gouvernement.

Mme Gabi Garcia: Le gouvernement considère les ONG comme des concurrents. Il n'y a aucun lien entre le gouvernement et les ONG. Elles sont totalement apolitiques, indépendantes. Beaucoup de gens travaillent sans faire de bruit au Venezuela. On n'en entend pas parler, mais il y a beaucoup d'excellentes interventions en travail social, en lutte contre l'insécurité alimentaire, en fourniture de médicaments. Elles assurent le transport. Par exemple, les médicaments en provenance des États-Unis ou du Canada sont transportés dans des boîtes et livrés directement aux médecins dans les hôpitaux, et non à leurs directeurs ou leurs coordonnateurs, car ils sont la plupart du temps politisés, affiliés à un parti politique. Un médecin qui a reçu un médicament directement pour ses patients peut travailler avec cela.

• (1920)

M. Tako Van Popta: Je ne sais pas laquelle de vous deux l'a dit, mais c'était que la meilleure solution était de s'assurer que les gens restent au Venezuela. Cela nécessitera bien sûr une certaine sécurité sur les plans économique et politique. J'ai un grand intérêt pour le travail que font certaines de ces ONG dans la clandestinité...

Le président: Merci, monsieur Van Popta; votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au Bloc, avec M. Brunelle-Duceppe, pour cinq minutes.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Nous nous reprendrons, monsieur Van Popta.

Je vais sortir des sentiers battus, mais ne vous sentez pas obligées de répondre directement à la question si vous n'en avez pas envie.

En regardant la situation, mon équipe et moi nous disions que l'appui du Canada et de nombreux pays au président autoproclamé, M. Guaido, n'a pas donné lieu à la transition politique espérée. Nous sommes tous d'accord sur cela.

Selon vous, est-ce que le Canada devrait maintenir son appui à M. Guaido, ou devrait-on chercher d'autres avenues pour favoriser le respect des droits de la personne au Venezuela?

Si vous ne voulez pas répondre à cette question, je le comprendrai, mais la question est lancée.

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: M. Juan Guaido est le président de l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale est la dernière institution élue par le peuple. Il s'agit de notre dernière institution en tant qu'entité juridique. Ce dimanche, nous aurons une nouvelle élection, mais c'est de la fraude. Ils vont seulement inscrire le gagnant.

Je pense qu'il est important que le Canada appuie M. Guaido, car il est le représentant légal du Venezuela. C'est important, car si nous avons une unité politique au sein de l'opposition et tout... Je ne connais pas le mécanisme politique par lequel Maduro pourrait être délogé, mais il est important de savoir que Guaido n'est pas président autoproclamé: il a été élu. Il est le président de l'Assemblée nationale, donc il est légalement le président, si vous ne reconnaissez pas l'élection de Maduro...

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends ce que vous dites.

D'accord.

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Sur le plan politique, il fait du bon travail. Il fait de son mieux dans les pires conditions que nous avons eues dans notre pays.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose, madame Jimenez?

[Traduction]

Dre Carolina Jimenez: Merci.

Amnistie internationale ne prend pas position sur la question complexe des deux gouvernements, etc. Ce que nous demandons, c'est la fin de la répression politique. Tous les citoyens, y compris les membres de l'opposition, doivent pouvoir exercer librement leur droit d'occuper une charge publique, etc.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Parfait.

Si vous le permettez, restons dans la sphère politique.

Selon vous, quel a été l'incidence des actions du *Grupo de Lima*, dont le Canada fait partie, sur la situation sur le terrain, au Venezuela, en ce qui concerne le respect des droits de la personne?

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: Encore une fois, c'est plutôt une question politique...

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Si vous ne voulez pas y répondre, je peux vous poser d'autres questions.

[Traduction]

Mme Gabi Garcia: ... mais c'est bien, car le *Grupo de Lima* pourra peut-être amener l'ensemble des pays à prendre conscience de la crise humanitaire que nous vivons au Venezuela. C'est une réunion ou un groupe qui a mis au jour cette crise humanitaire. La raison politique, c'est qu'ils reconnaissent M. Guaido sur tous les plans, mais l'important, c'est que le Venezuela fasse partie des discussions sur la scène internationale. Ils ont appris ce qui se passait il y a 20 ans. Ils le savaient peut-être il y a deux ans. Si la communauté internationale avait été plus au courant de la situation au Venezuela il y a 10 ans et avait pris des mesures à cet égard, nous ne serions peut-être pas là où nous sommes aujourd'hui.

• (1925)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: J'aurais tellement plus de questions à vous poser, mais je vais m'arrêter ici parce que le président vient de me dire qu'il ne me reste malheureusement plus de temps.

Muchas gracias por todo.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Nous passons maintenant à Mme McPherson, pour cinq minutes. Ce sera la dernière intervenante pour ce groupe de témoins.

Mme Heather McPherson: Merci, monsieur le président.

À l'instar de mon collègue, j'ai tant de questions à poser. Je vous remercie encore une fois d'être ici et de partager votre expertise avec nous.

Vous avez notamment indiqué que le gouvernement a utilisé la COVID-19 comme une arme, ce qui a rendu la vie beaucoup plus difficile pour la population du Venezuela, et vous avez aussi évoqué l'idée des sanctions.

Je m'intéresse beaucoup aux répercussions des sanctions sur les Vénézuéliens. Nous avons vu que l'ONU a demandé à ce qu'on invoque l'article 96 et que la Cour internationale de justice examine les sanctions et leurs répercussions.

Je vous demanderais à toutes les deux de parler brièvement des répercussions des sanctions et d'établir un parallèle avec l'utilisation de la COVID-19 comme une arme contre la population du Venezuela, si vous le voulez.

Je vais peut-être commencer par vous, madame Garcia.

Mme Gabi Garcia: Comme je l'ai dit, le Venezuela a déjà été un pays très riche — un pays très, très riche, mais le problème, c'est tout le financement. Les politiciens se mettent l'argent dans les poches et ils n'ont rien investi dans les industries au Venezuela. Ils n'investissent pas d'argent dans les hôpitaux, dans les écoles ou dans les structures ou infrastructures dont nous avons besoin en tant que pays. En ce moment, nous souffrons des conséquences de 20 ans d'absence d'investissement.

Le gouvernement a dit que tout ce qui se passe actuellement est dû aux sanctions, mais ce n'est pas vrai. C'est parce que nous n'avons pas d'infrastructures, même pas pour le gaz ou le pétrole. Nous sommes un pays pétrolier, mais nous ne produisons presque rien. À mon sens, c'est une excuse, mais les gens croient à cette excuse à cause des sanctions. Il est vrai qu'ils se tournent vers des pays comme la Chine, la Russie et l'Iran. Ils le reçoivent tout simplement d'eux. Même les vaccins, nous recevrons ceux qu'ils vont essayer au Venezuela.

Mme Heather McPherson: Madame Jimenez, pourriez-vous commenter?

Dre Carolina Jimenez: Je pense qu'il est important d'examiner la chronologie de la crise humanitaire et l'évolution de la crise des droits de la personne en général. Il est très clair et très bien établi que la crise des droits de la personne au Venezuela a précédé les sanctions. Elle a commencé bien avant les sanctions.

Il est également clair que les sanctions ont aggravé la situation. Les sanctions n'ont pas vraiment eu d'incidence sur le gouvernement Maduro, mais elles ont nui à l'accès des gens à la nourriture et aux médicaments, plus particulièrement en raison d'une conformité excessive, ce qui a tendance à être le cas pour la plupart des sanctions. Dans ce cas, il est très difficile de soutenir le régime de sanctions.

En ce qui concerne la COVID, qui est, à mon avis, une question très importante, ce qui se passe dans un pays très répressif lorsqu'une pandémie frappe — et ce n'est pas seulement le cas du Venezuela —, c'est que c'est malheureusement une excuse très utile pour les gouvernements qui sont répressifs de l'être encore plus. Au nom de la COVID, les autorités vénézuéliennes ont réprimé des manifestations pour la nourriture, et je pense que c'est une très bonne excuse pour faire encore plus de répression.

• (1930)

Mme Heather McPherson: Je veux juste poser une dernière question, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Quelle a été l'incidence sur les populations autochtones au Venezuela? Quelles ont été les conséquences pour les réfugiés? Je sais que ce n'est pas une très bonne question à poser lorsqu'on dispose de peu de temps.

Dre Carolina Jimenez: C'est l'un des groupes les plus invisibles et les plus vulnérables du pays. Ils ont été déplacés à l'intérieur du pays et ont également été déplacés de force au Brésil et en Colombie. Leurs terres ont été confisquées. Malheureusement, je pense que c'est une population très invisible, mais ces gens ont été gravement touchés par la police.

Mme Heather McPherson: Merci.

Le président: Merci, madame McPherson.

Au nom de tous les membres du Comité, merci à nos témoins. Merci beaucoup de nous faire part de toute cette information.

Chers collègues, nous allons suspendre nos travaux. Nous allons reprendre la séance lorsque nous aurons effectué les vérifications de son avec notre prochain groupe de témoins. Merci encore une fois à nos témoins.

La séance est suspendue

• (1930)

(Pause)

• (1930)

Le président: Bon retour à tous. Bienvenue à nos témoins.

Dans l'intérêt de nos témoins, j'aimerais encourager tous les participants à mettre leur microphone en sourdine lorsqu'ils n'ont pas la parole et à adresser toutes les observations par l'entremise de la présidence.

Lorsqu'il vous reste 30 secondes à votre période de questions, je vais vous le signaler à l'aide de la pancarte des 30 secondes. Pour les services d'interprétation, si vous n'êtes pas bilingue, au bas de votre écran, vous verrez un globe, et vous pouvez sélectionner le canal en anglais ou en français, selon vos besoins.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins au Comité. Nous accueillons, du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Rema Jamous Imseis, qui est la représentante ici au Canada et, du Centre for Global Development, nous accueillons Jimmy Graham.

Nous allons commencer avec Rema Imseis. Je vais vous céder la parole pour cinq minutes, puis M. Graham disposera de cinq minutes avant la période des questions.

Merci.

• (1935)

Mme Rema Jamous Imseis (représentante au Canada, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous de me donner l'occasion de m'entretenir avec vous sur cet important sujet ce soir.

Comme vous le savez sans doute, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés mène des opérations sur le terrain au Venezuela et dans les pays voisins. Nos collègues sont restés et ont offert une aide humanitaire tout au long de la pandémie, et les renseignements que je vous communique ce soir sont tirés directement de ce qu'ils ont observé aux premières lignes dans le cadre de la réponse.

Je suis persuadée que les témoins qui m'ont précédée vous l'ont dit, mais il vaut la peine de répéter que plus de cinq millions de Vénézuéliens ont été déplacés au cours des dernières années, dont plus de quatre millions sont restés dans la région, la Colombie en ayant accueilli près de deux millions.

En termes d'ampleur, nous parlons de proportions comme en Syrie, ce qui en fait l'une des plus grandes crises de déplacement de personnes auxquelles nous sommes confrontés dans le monde. Pendant plusieurs mois, la région des Amériques a été l'épicentre de la pandémie, et nous comptons actuellement 17 millions de cas confirmés et plus d'un demi-million de décès.

Le principal message que je veux que vous reteniez ce soir, c'est que la COVID-19 a exposé les réfugiés et les migrants du Venezuela à des difficultés encore plus grandes et à un risque accru d'indigence, d'itinérance, d'exploitation et d'abus.

L'une des conséquences les plus dramatiques a été la perte de moyens de subsistance pour des centaines de milliers de personnes déplacées pratiquement du jour au lendemain. Une étude récente réalisée par la Banque mondiale a révélé qu'avant la pandémie, plus de 70 % des quatre millions de Vénézuéliens des pays voisins étaient employés dans le secteur informel de l'économie. Avec la fermeture des frontières et les confinements, les moyens de subsistance et les moyens de subvenir aux besoins de leur famille de façon indépendante ont disparu, ce qui a entraîné plusieurs répercussions, notamment la perte de tous les revenus, l'insécurité alimentaire et les expulsions. Par conséquent, la grande majorité des Vénézuéliens ont maintenant besoin d'une aide urgente pour répondre à tous leurs besoins fondamentaux, notamment en matière de logement, d'alimentation et de soins de santé.

En raison du mécontentement politique croissant et de la détérioration de la situation socioéconomique dans certains pays de la région, de nombreux réfugiés et migrants servent de boucs émissaires, ce qui augmente le risque de stigmatisation.

Ceux qui vivent sans statut ou sans papiers sont également confrontés au défi d'un accès limité ou inexistant aux protections sociales ou aux filets de sécurité. Les écoles et les universités étant fermées dans toute la région, les enfants et les jeunes sont privés d'éducation en raison de l'accès limité à l'enseignement en ligne et aux autres formes d'apprentissage disponibles aux ressortissants. L'augmentation de la pauvreté et du nombre de sans-abri contraint également les réfugiés et les migrants à retourner au Venezuela, souvent dans des conditions dangereuses.

Les restrictions frontalières strictes visant à freiner la propagation du virus ont obligé de nombreux Vénézuéliens à recourir à des moyens irréguliers pour traverser la frontière en quête de sécurité, augmentant ainsi le risque d'exploitation et d'abus sexuels, en particulier pour les femmes et les jeunes filles. La perte de revenus, la xénophobie, l'itinérance, l'isolement des réseaux de soutien et l'exposition accrue à des partenaires violents sont tous des facteurs qui ont entraîné une hausse spectaculaire de la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Ces mêmes conditions à l'origine de la violence accrue à l'égard des femmes ont des répercussions profondément inquiétantes sur les enfants. L'augmentation des mouvements clandestins a également accru le risque d'abus, de négligence, de recrutement par des groupes armés et du travail forcé et de la traite des enfants à des fins sexuelles.

Les pays voisins ont été généreux et accueillants, et des efforts ont été déployés par les gouvernements de toute la région pour offrir de la protection, des droits et des documents à ceux qui ont quitté le Venezuela, mais comme les répercussions économiques de la pandémie ont commencé à se faire sentir dans toute la région, les capacités nationales sont mises à rude épreuve. Les pays d'accueil ont besoin de solidarité et de soutien. Cela peut prendre la forme d'une aide humanitaire accrue, de l'inclusion des réfugiés et des migrants dans les programmes d'aide au développement et de l'accroissement des possibilités de réinstallation des réfugiés. La généreuse contribution du Canada doit être reconnue et appréciée.

Comme nous l'avons fait pour tous les États du monde, nous demandons aux gouvernements de la région de veiller à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants soient inclus dans les

régimes nationaux de protection sociale, y compris les systèmes de santé et d'éducation, afin que personne ne soit laissé pour compte. Bien que la pandémie ait aggravé la situation des réfugiés et des migrants du Venezuela, il existe des moyens d'en atténuer l'incidence, et nous comptons sur le soutien continu du Canada et de la communauté internationale pour continuer à répondre aux besoins de tous ceux qui en subissent les effets de manière disproportionnée.

• (1940)

Merci.

Le président: Merci, madame Jamous Imseis.

Nous allons maintenant entendre M. Graham pour cinq minutes.

M. Jimmy Graham (consultant, Centre for Global Development): Merci beaucoup, et merci de m'avoir invité à participer à cette audience.

Au cours de la dernière année, mes collègues et moi, au Center for Global Development et à Refugees International, avons réalisé une série d'études sur les répercussions économiques de la COVID-19 sur les réfugiés dans divers pays du monde. Deux de nos rapports se penchent précisément sur les répercussions économiques de la pandémie sur les réfugiés vénézuéliens en Colombie et au Pérou.

Nos recherches ont révélé que les Vénézuéliens dans ces pays ont été touchés de manière disproportionnée par les effets économiques de la pandémie. Plus précisément, nous avons constaté qu'avant l'écllosion, les Vénézuéliens étaient beaucoup plus susceptibles de travailler dans les secteurs qui ont été les plus touchés par les confinements, notamment les services de restauration et le commerce de détail, de sorte qu'il est probable qu'ils perdent leur emploi et leur source de revenus à un rythme particulièrement élevé.

Outre ces défis, nous savons que les réfugiés gagnaient déjà beaucoup moins en moyenne avant la pandémie. Par exemple, en Colombie, avant l'écllosion, les citoyens colombiens gagnaient en moyenne 43 % de plus que les réfugiés vénézuéliens, en dépit du fait que de nombreux Vénézuéliens sont très instruits, et les Vénézuéliens étaient plus susceptibles de travailler dans des secteurs fortement touchés par la pandémie dans une proportion de 17 points de pourcentage. Par conséquent, les écarts de revenus se sont vraisemblablement creusés davantage.

Nous avons également constaté que les femmes vénézuéliennes étaient généralement plus touchées par les effets économiques de la pandémie que les hommes vénézuéliens et qu'elles touchaient déjà des revenus moyens plus faibles. Étant poussés encore plus vers la précarité économique, les réfugiés vénézuéliens subissent toutes sortes de conséquences dévastatrices. Par exemple, en Colombie, l'insécurité alimentaire est très répandue, avec seulement un quart des Vénézuéliens qui mangent trois repas par jour, comparativement à 70 % avant la pandémie. De nombreuses familles ont été expulsées de leur domicile et se sont retrouvées sans abri, et la violence conjugale, qui est souvent motivée par la détresse économique, est en hausse.

Deux questions importantes se dégagent de ces conclusions: pourquoi les réfugiés gagnent-ils beaucoup moins et pourquoi travaillent-ils dans les secteurs qui ont été les plus touchés par la pandémie?

Nous pensons que les réponses sont liées aux nombreuses restrictions auxquelles les réfugiés sont confrontés sur le marché du travail. Par exemple, dans tous les pays d'Amérique latine qui accueillent des Vénézuéliens, de nombreux Vénézuéliens n'ont pas légalement le droit de travailler, et il est très difficile pour les réfugiés très instruits de vérifier leurs diplômes et leurs titres de compétences. Par conséquent, la plupart d'entre eux sont contraints de travailler dans le secteur informel, où les salaires sont plus bas et où les conséquences de l'épidémie sont les plus graves.

Une autre question consiste à savoir ce qui peut être fait pour soutenir les réfugiés vénézuéliens. Tout d'abord, il est important de préconiser une réduction des restrictions et des obstacles sur le marché du travail pour les réfugiés. Cela leur permettra non seulement de se remettre plus rapidement du choc économique créé par la pandémie, mais aussi de contribuer plus pleinement au redressement de leur pays d'accueil après la récession. Cela leur permettra également de soutenir la lutte contre la pandémie. De nombreux Vénézuéliens ont une formation médicale, mais dans la plupart des cas, les restrictions sur le marché du travail les empêchent de travailler dans la profession médicale.

Deuxièmement, il est important que les gouvernements d'accueil incluent les réfugiés dans les mesures nationales de rétablissement et les plans de relance, tels que les transferts en espèces aux familles vulnérables et les subventions aux petites entreprises, ainsi que dans l'aide nationale en soins de santé. De plus, au besoin, il est important que les donateurs étrangers fournissent un soutien financier pour aider les pays à faible et à moyen revenu qui accueillent des Vénézuéliens à couvrir ce qu'il en coûte pour inclure les réfugiés dans ces mesures.

Troisièmement, je crois qu'il est crucial que les donateurs intensifient leurs efforts pour soutenir les réfugiés, par l'entremise de l'aide humanitaire — puisque de nombreux réfugiés se trouvent dans une situation économique extrêmement précaire —, ainsi que par l'entremise d'un soutien aux moyens de subsistance, afin d'aider les réfugiés à réintégrer le marché du travail et à devenir autonomes.

En 2020, le Plan d'action de 2020 pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, qui est la réponse régionale en matière d'aide humanitaire et de développement au déplacement des Vénézuéliens, n'a été financé qu'à 55 %. Donc, il y a beaucoup plus que les donateurs peuvent faire à l'avenir pour s'assurer que les ressources sont disponibles afin de répondre aux besoins.

En résumé, avant la pandémie, la situation économique des réfugiés vénézuéliens était déjà bien pire que celle de la population d'accueil, et la pandémie n'a fait qu'exacerber ces écarts, laissant les Vénézuéliens dans une situation économique extrêmement précaire.

Pour résoudre ce problème, nous devons promouvoir davantage un marché du travail plus inclusif pour les réfugiés et une augmentation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

● (1945)

Le président: Merci à nos témoins.

Monsieur Graham, votre son était bien meilleur qu'au début, mais les interprètes avaient votre mémoire écrite. Pendant la période des questions, assurez-vous simplement que votre cadence est bonne, comme elle l'a été, mais ne vous exprimez pas trop rapidement afin que nous puissions capter toute l'interprétation.

Sur ce, nous allons passer aux intervenants.

Nous allons commencer avec les libéraux et M. Simms. Vous disposez de sept minutes.

M. Scott Simms: Merci, monsieur le président.

Monsieur Graham, je vais commencer avec vous. En fait, c'est une question qui s'adresse à vous deux.

Je suis très préoccupé par la façon dont la situation des personnes déplacées en dehors du Venezuela se détériore et par les situations dans lesquelles elles se trouvent. Dans le contexte de la COVID-19, ces personnes se trouvent dans des situations où personne d'autre ne veut être pour trouver du travail. Je crains que ce problème devienne beaucoup plus systémique avec le temps, parce qu'elles continueront à se retrouver dans cette situation précaire, comme dans le cas des professionnels de la santé qui occupent des postes à risque élevé, ce qui est probablement encore plus important que la violence conjugale ou l'exploitation sexuelle qui sont en cause ici.

Pour les personnes qui vivent en dehors du Venezuela, que pouvons-nous faire pour les aider à se mettre en sécurité et à améliorer leur sort à leur retour — ou peut-être qu'elles ne veulent pas y retourner?

Je vais commencer avec M. Graham.

M. Jimmy Graham: C'est une excellente question.

Il y a quelques mesures que nous pouvons prendre. Premièrement, je pense qu'à court terme, l'aide humanitaire est absolument cruciale. À long terme, la meilleure chose à faire est de réduire ces restrictions sur le marché du travail. À l'heure actuelle, avec des personnes dans des circonstances aussi difficiles, nous devons nous assurer que l'aide humanitaire est suffisante pour répondre à leurs besoins fondamentaux à court terme.

Dans l'optique d'avoir une réponse plus durable, il est vraiment crucial de promouvoir des politiques plus inclusives. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux comme la Banque mondiale peuvent faire beaucoup pour lier le financement aux conditions applicables aux politiques pour essayer de travailler avec les gouvernements afin d'ouvrir ces marchés du travail, de réduire les restrictions et de veiller à ce que ces réfugiés puissent mettre à profit leurs compétences sur le marché du travail. C'est avantageux pour le pays et l'économie d'accueil, mais cela leur permet aussi de subvenir davantage à leurs besoins, de progresser et de se remettre des effets très dévastateurs de la pandémie.

Je pense que ce sont ces éléments-là — l'aide humanitaire maintenant, l'appui aux moyens de subsistance ensuite, puis la promotion auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques plus ouvertes qui permettent aux réfugiés de trouver du travail.

Mme Rema Jamous Imseis: Je suis tout à fait d'accord avec M. Graham. Je vais juste ajouter quelques points.

L'aide humanitaire est absolument essentielle en ce moment, car la COVID s'est ajoutée à une urgence ou à une crise humanitaire qui sévissait déjà avant la pandémie. Les effets en sont à tout le moins dévastateurs.

Le poids de soutenir les Vénézuéliens déplacés en dehors de leur pays a été porté principalement par les pays d'accueil qui leur ont ouvert leurs portes et leurs frontières. À l'heure actuelle, nous exhortons non seulement les gouvernements de l'Amérique latine, mais aussi les gouvernements de partout dans le monde à lutter contre les effets de la COVID-19 sur les réfugiés et les demandeurs d'asile en les incluant dans leurs plans nationaux, comme M. Graham l'a mentionné. Pour ce faire, les pays d'accueil ont besoin de soutien et de solidarité. Une des demandes que nous répétons sans cesse, c'est de soutenir les collectivités d'accueil et les pays d'accueil dans leur ensemble.

Peu de gens savent que 80 % des réfugiés dans le monde restent dans des pays voisins, près de leur pays d'origine. C'est parce que leur objectif à long terme est de rentrer à la maison. On constate souvent que de grandes proportions de réfugiés restent dans des pays voisins, et souvent, ces pays éprouvent déjà des difficultés relativement à l'économie et au développement. Pour les aider à accueillir les personnes déplacées, nous demandons régulièrement aux gouvernements partout dans le monde de faire preuve de solidarité en fournissant du soutien aux pays d'accueil.

L'aide humanitaire, l'aide au développement, l'approfondissement des relations avec les institutions financières internationales et la promotion des pays en question font aussi partie des mesures importantes qu'un pays comme le Canada peut prendre.

● (1950)

M. Scott Simms: Puis-je vous poser une brève question complémentaire?

Vous avez mentionné qu'environ 80 % des personnes déplacées restent près de leur pays pendant un certain temps dans l'espoir de rentrer à la maison. Je viens de prendre connaissance de votre CV. Vous travaillez dans ce domaine depuis le début des années 2000.

D'après votre expérience, quelles sont les meilleures façons pour les pays comme le Canada de venir en aide aux personnes déplacées qui souhaitent retourner dans leur pays? Est-il préférable de conclure un accord bilatéral avec le pays qui les accueille actuellement ou de passer par les ONG? D'après votre expérience, quelle est la façon la plus efficace et la plus rapide de leur venir en aide?

Mme Rema Jamous Imseis: Vous avez peut-être vu sur mon CV que j'ai passé la majeure partie de ma carrière au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Je ne crois pas pouvoir donner d'exemples de grandes réussites dans cette région, mais bien sûr, il y a eu de nombreuses petites réussites sur le plan des retours au pays d'origine.

D'après moi, le plus important, c'est de considérer les causes profondes des déplacements. Quel a été l'élément déclencheur des déplacements de la population?

Les causes varient; elles peuvent être liées à la politique, à l'économie ou à des problèmes de développement à long terme. Il faut prendre des mesures à tous ces égards, que ce soit en concluant des accords bilatéraux ou multilatéraux par l'intermédiaire des Nations unies ou en passant par des partenaires locaux d'aide humanitaire ou de développement. C'est très important de les soutenir, eux aussi.

Il y a aussi l'aspect politique. Le Canada doit se servir de son influence et de sa réputation de chef de file mondial dans ce domaine pour faire en sorte que les pays respectent leurs obligations et

créent les conditions nécessaires pour que les gens puissent rentrer chez eux.

M. Scott Simms: Merci à vous deux.

Le président: Merci, monsieur Simms. Merci aux témoins.

Nous passons maintenant aux conservateurs. Monsieur Reid, vous avez sept minutes.

M. Scott Reid: Merci.

Je vais m'adresser au même témoin.

Du point de vue du gouvernement de la Colombie, disons, ou d'autres gouvernements de l'Amérique du Sud — mais commençons par la Colombie. Je présume que le gouvernement considère les Vénézuéliens qui se trouvent dans son pays comme des migrants illégaux et des migrants économiques, et non comme des réfugiés. Est-ce exact?

Mme Rema Jamous Imseis: Je ne crois pas que ce soit aussi simple, car la Colombie et les pays voisins ont régularisé, si je peux employer ce terme, la situation de quelque 2,4 millions de Vénézuéliens. Le statut de ces personnes a été reconnu par le pays. Dans les quatre coins de la région, des centaines de milliers de demandes d'asile ont été déposées de façon appropriée et légale par des Vénézuéliens.

Les praticiens emploieraient le terme « flux mixtes » pour décrire la situation dans la région du Venezuela. Les personnes déplacées comprennent des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le gouvernement de la Colombie a accordé un statut à certains d'entre eux, y compris le statut de réfugié. La situation est donc un peu plus nuancée que cela.

● (1955)

M. Scott Reid: Une fois qu'une personne obtient son statut, peut-elle entrer sur le marché du travail — en théorie, si des emplois sont disponibles — et participer à l'économie régulière, par opposition à l'économie irrégulière ou informelle?

Mme Rema Jamous Imseis: Je pense que M. Graham pourrait vous en dire plus sur la réglementation économique qui régit le statut de migrant ou de réfugié en Colombie ou dans la sous-région.

M. Jimmy Graham: Oui, je peux répondre à la question.

C'est différent d'un pays à l'autre, bien entendu, mais dans le cas de la Colombie, une fois que la personne obtient son statut — et je pense que près de la moitié des Vénézuéliens au pays l'ont obtenu —, en théorie, elle peut entrer sur le marché du travail officiel. Toutefois, d'autres problèmes surviennent alors: les Vénézuéliens détiennent des permis particuliers, et les employeurs ne les reconnaissent pas nécessairement.

Des problèmes de discrimination et d'autres facteurs entrent en ligne de compte, de sorte que même si la loi confère à une personne le droit de travailler, il demeure difficile d'entrer sur le marché du travail, surtout pour les réfugiés hautement scolarisés. Ils ont peut-être le droit de travailler, mais leur diplôme n'est pas reconnu. Cela ne leur sert donc pas à grand-chose tant que leurs titres de compétence ne sont pas reconnus, et il y a beaucoup d'obstacles à surmonter et de frais à payer pour obtenir cette reconnaissance.

M. Scott Reid: D'accord. Je me fonde peut-être sur un vieux stéréotype, mais j'ai l'impression que dans de nombreux pays de la région, les systèmes de reconnaissance des titres de compétence ne fonctionnent pas. Il faut se livrer à une certaine corruption pour faire fonctionner son entreprise. Ce portrait de la situation est-il valable ou est-ce un stéréotype? Les Vénézuéliens déplacés seraient-ils particulièrement touchés par cette réalité?

M. Jimmy Graham: Je ne peux pas parler de la présence ou de l'absence de corruption, mais je sais que le processus est très difficile, non seulement pour les Vénézuéliens, mais aussi pour d'autres migrants. C'est également un problème fréquent et récurrent pour les migrants économiques.

Je pense que les obstacles sont nombreux. Le Pérou constitue un exemple positif récent. Avant la crise constitutionnelle actuelle, le gouvernement a lancé une initiative visant à permettre aux Vénézuéliens ayant une formation médicale de travailler comme médecins durant la pandémie, afin de soutenir le système de santé. Cet arrangement devrait demeurer en place. Manifestement, il est donc possible pour les gouvernements d'accélérer le processus.

En revanche, le gouvernement de la Colombie a essayé de faire exactement la même chose, mais il a subi des représailles politiques exercées par le milieu médical. On voit donc qu'il y a beaucoup de résistance sur le plan politique, non seulement de la part du gouvernement, mais aussi d'intérêts puissants.

Il y a certainement des obstacles considérables, et la corruption est peut-être aussi un facteur, mais je ne saurais le dire.

M. Scott Reid: D'accord.

J'ai une simple question d'ordre statistique. On dit que cinq millions de Vénézuéliens sont déplacés en dehors de leur pays. Le chiffre de 2,5 millions a aussi été mentionné. Cela signifie-t-il que la moitié de ces personnes ont obtenu une certaine forme de reconnaissance, et le reste, non? Mes chiffres sont-ils erronés? Les 2,5 millions de personnes sont-elles comprises dans les 5 millions?

M. Jimmy Graham: Je ne dirais pas qu'elles ont obtenu la reconnaissance de leurs titres de compétence, mais pour ce qui est de la régularisation de leur situation...

M. Scott Reid: C'est ce que j'aurais dû dire.

M. Jimmy Graham: ... c'est à peu près cela. Il faudrait que je vérifie les chiffres, mais ils me semblent corrects.

Mme Rema Jamous Imseis: Le chiffre s'élève à environ 2,5 millions dans la région.

M. Scott Reid: Les personnes dont la situation a été régularisée sont-elles réparties plus ou moins également dans la région ou se trouvent-elles surtout en Colombie?

Mme Rema Jamous Imseis: La Colombie a la plus grande proportion de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants à l'intérieur de ses frontières, mais le taux de régularisation diffère d'un pays à l'autre. La majorité des personnes dont la situation a été régularisée se trouvent en Colombie, mais elles sont aussi nombreuses dans d'autres pays de la région.

M. Scott Reid: Il me semble que l'objectif de fournir aux pays du soutien destiné aux migrants vénézuéliens pourrait susciter une certaine résistance de la part des autorités locales, qui ont leurs propres besoins, surtout dans les circonstances actuelles.

Comment peut-on s'assurer que les fonds et les ressources sont réellement affectés aux migrants vénézuéliens?

• (2000)

Mme Rema Jamous Imseis: Nous sommes là à la demande des pays d'accueil, pour les aider à répondre aux besoins des ressortissants étrangers qui se trouvent sur leur territoire, peu importe leur statut. Un des piliers de notre aide humanitaire est de répondre également aux besoins des collectivités d'accueil, car nombre de ces collectivités éprouvent aussi de grandes difficultés et subissent des répercussions semblables. Répondre aux besoins des collectivités d'accueil et leur fournir de l'aide et du soutien représentent une partie importante de notre travail. Nous tentons également de renforcer la cohésion sociale.

Le président: Nous passons à M. Brunelle-Duceppe. Vous avez sept minutes.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous. Ce dont nous parlons ce soir est vraiment important.

Il faut admettre que les postes frontaliers officiels vers la Colombie sont fermés officiellement depuis mars 2020. On s'entend qu'en raison de la porosité de la frontière, les personnes ont continué à se déplacer entre les deux pays en utilisant des points de passage qu'on dit irréguliers, et ils le sont, mais ces points de passage ne sont pas surveillés par les agents frontaliers officiels. Je vais aller sur un terrain un peu hasardeux avec ma prochaine question, mais j'y tiens. C'est peut-être devenu le territoire d'organisations paramilitaires. Je voudrais savoir si vous êtes en mesure de répondre à ma prochaine question.

Quels rôles les organisations paramilitaires jouent-elles actuellement à l'égard des Vénézuéliens déplacés qui tentent d'entrer dans le pays? Pour moi, c'est une question « supra-importante ».

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Je peux commencer, puis céder la parole à M. Graham.

En effet, nous avons constaté que quand les déplacements sont limités et des restrictions sont imposées aux frontières, les gens trouvent des façons de contourner ces restrictions en utilisant des points de passage irréguliers.

Comme vous l'avez dit, en cours de route, ils rencontrent des groupes armés, des groupes paramilitaires et, franchement, des trafiquants de personnes et des passeurs de clandestins sans scrupules qui profitent de leur misère et de leur désespoir. Les gens qui quittent leur pays à la recherche de protection et de sécurité sont souvent victimes de violence et d'exploitation, en particulier les femmes et les filles, comme je l'ai dit au début de mon témoignage.

Nous savons que les enfants sont aussi victimes des trafiquants de personnes et des passeurs de clandestins. Ils sont vendus, achetés et exploités sur le marché du travail clandestin, ainsi qu'à des fins innombrables; on leur fait faire des choses qu'aucun d'entre nous ne voudrait voir un enfant subir. C'est une réalité à laquelle ils font face.

M. Graham a peut-être quelque chose à ajouter.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Pardon, juste avant que M. Graham ne parle, vous dites que les femmes et les filles sont possiblement les plus grandes victimes des groupes paramilitaires actuellement, dans ces zones-là.

Si vous pouviez me répondre rapidement, s'il vous plaît, madame Jamous Imseis.

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Ce que je dis, c'est que les femmes et les filles sont bel et bien victimes d'exploitation et de violence, y compris aux mains de passeurs de clandestins et de trafiquants de personnes, mais il faut noter que les femmes et les filles ne sont pas les seules victimes.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends.

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Il y a aussi d'autres victimes. Nous savons que des groupes armés ont aussi recruté des enfants en utilisant les mêmes moyens.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord, je vous remercie.

Pardon, monsieur Graham, je voulais simplement m'assurer de ce point-là.

Vous avez la parole.

[Traduction]

M. Jimmy Graham: Je suis tout à fait d'accord. J'ajouterais qu'en plus de créer des conditions encore plus difficiles pour les migrants eux-mêmes, les restrictions semblent avoir eu l'effet d'attiser la violence et de renforcer le statut des groupes paramilitaires. Cela s'explique par le fait qu'ils ont pu recruter de jeunes Vénézuéliens vulnérables. Elles nuisent donc à la fois aux migrants et au pays.

D'ailleurs, c'est le cas non seulement en Amérique latine, mais aussi partout dans le monde: lorsque les pays ferment leurs frontières aux populations désespérées, normalement, les migrants ne cessent pas d'entrer; ils trouvent simplement des moyens de passer la frontière qui sont plus néfastes tant pour eux que pour le pays d'accueil.

• (2005)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: On parle des groupes paramilitaires.

Est-ce que les narcotrafiquants sont impliqués aussi dans ce genre de processus?

[Traduction]

M. Jimmy Graham: Je n'ai pas vraiment de détails à donner sur cet aspect de la question. D'après les rapports d'autres organisations qui travaillent sur ces enjeux, les narcotrafiquants et les groupes paramilitaires s'adjoignent les personnes vulnérables qui entrent dans le pays. Mme Imseis peut-être vous en dire plus à ce sujet.

Mme Rema Jamous Imseis: Malheureusement, je ne connais pas le modus operandi ni des groupes paramilitaires ni des narcotrafiquants. Toutefois, je peux vous dire, d'après mon expérience

ailleurs dans le monde, que partout où ce problème existe, les points communs sont généralement les armes, la drogue et la criminalité. Ils se servent de l'extorsion et de la violence pour financer leurs intérêts commerciaux, si je peux le dire ainsi.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord.

Je connais assez bien la Colombie, j'y ai fait un documentaire. Je vous enverrai le lien un de ces jours.

Je n'ai pas beaucoup de temps, mais, selon vous, quels sont les problèmes les plus urgents à l'heure actuelle, en matière de droits de la personne, pour les Vénézuéliens déplacés?

De quelle façon la pandémie a-t-elle contribué à ces problèmes?

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Je le répète, la pandémie a exacerbé une crise humanitaire qui sévissait déjà. La pandémie s'est ajoutée à une situation déjà critique et elle l'a aggravée.

Avant la pandémie, notre opération humanitaire dans la région visait notamment à répondre aux besoins fondamentaux liés aux nécessités de la vie, comme les soins de santé, l'éducation, l'eau, le logement, les services sanitaires et la nourriture — soit l'éventail complet de l'aide humanitaire de base. La pandémie n'a que multiplié les besoins.

Une des mesures que nous prenons à l'égard des répercussions économiques est d'augmenter le recours à l'aide financière octroyée aux gens, car comme nous l'avons constaté tous les deux, la COVID a fait disparaître leurs moyens de subsistance du jour au lendemain.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Merci aux témoins.

Nous passons maintenant à Mme McPherson, du NPD. Vous avez sept minutes.

Mme Heather McPherson: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à nos deux témoins d'être avec nous ce soir.

Nous avons beaucoup entendu parler ce soir des répercussions. Il y avait déjà une crise entourant les réfugiés en provenance du Venezuela avant la pandémie, et bien sûr, tout est maintenant plus difficile et plus compliqué à cause de la COVID-19.

Ce que je voudrais savoir, c'est ce que le Canada peut faire. Quel rôle les parlementaires devraient-ils jouer? Que pouvons-nous faire, concrètement, à ce point-ci? Les témoins précédents nous ont dit qu'il y a eu une demande d'aide humanitaire de 762 millions de dollars, mais que seulement 141 millions de dollars ont été octroyés. Il y a donc un écart de 621 millions de dollars dans les fonds disponibles.

Je pense que vous voulez que le Canada augmente son soutien de l'aide humanitaire, qu'il fasse davantage de promotion pour soutenir les réfugiés et peut-être aussi qu'il prenne des mesures à l'égard de la possibilité pour les réfugiés de venir au Canada. J'aimerais vraiment que vous preniez tous les deux quelques minutes, si vous le voulez bien, pour énoncer très clairement et en détail ce que le Canada peut faire pour venir en aide aux réfugiés vénézuéliens dès maintenant.

Je vous demanderais de commencer, madame Imseis.

Mme Rema Jamous Imseis: Merci.

J'ai d'ailleurs une réponse très détaillée à vous donner à ce sujet. Ce sont les propos que je tiens chaque fois que je rencontre des représentants du gouvernement.

● (2010)

En fait, je dois dire que je ne ferais pas du très bon travail humanitaire si je ne disais pas que financer nos plans d'intervention humanitaire est la première chose à faire. Le Canada a été généreux, il a contribué à notre organisation et a répondu à nos appels d'urgence dans le monde entier, et il continue de le faire, mais bien sûr, tout soutien supplémentaire serait le bienvenu et serait très utile. C'est le premier point: un soutien humanitaire supplémentaire.

Le deuxième élément serait de mettre à profit l'influence du Canada et sa position par rapport aux institutions financières internationales pour obtenir du financement supplémentaire et des programmes d'aide au développement pour les pays de la région. C'est quelque chose que le Canada fait déjà, et nous serions heureux qu'il intensifie cet effort pour veiller à ce que ces pays soient soutenus et bénéficient d'un appui leur permettant de faire le genre de choses dont ils ont besoin, notamment de mettre en œuvre les différentes solutions que nous demandons, comme veiller à ce que les gens soient inclus dans les régimes de protection sociale.

Le Canada a accepté d'accueillir la prochaine conférence internationale des donateurs pour le Venezuela, qui devrait avoir lieu dans la première partie de l'année prochaine, au deuxième trimestre, je pense. La date n'a pas encore été fixée. Nous travaillons avec le Canada et avec l'Organisation internationale pour les migrations à faire en sorte que cet événement soit un succès. La dernière conférence a permis de récolter beaucoup d'argent, tant pour l'aide humanitaire que pour les prêts et les subventions aux pays de la région, et nous aimerions obtenir le même résultat, si possible, lors de la prochaine conférence des donateurs. C'est énorme comme soutien.

Si vous me le demandiez, la dernière chose que je dirais avant de céder la parole à M. Graham est que je pense que le programme de réinstallation du Canada a été extrêmement généreux. Le Canada occupe aujourd'hui le premier rang mondial en matière de réinstallation des réfugiés, et ce, pour la deuxième année consécutive, mais tout ce que nous pouvons faire de plus pour augmenter le nombre de places disponibles, en particulier pour les Vénézuéliens qualifiés, qui sont nombreux à maîtriser l'anglais, à posséder une expérience pertinente et à pouvoir remédier à certaines des pénuries persistantes sur le marché du travail du Canada... Le Canada a déjà annoncé son intention de faire venir des personnes dans le cadre d'un programme novateur spécial de mobilité de la main-d'œuvre, mais si nous pouvons contribuer au succès et à la croissance de ce programme, nous aurons fait beaucoup pour soutenir ces personnes.

Mme Heather McPherson: Merci beaucoup.

Monsieur Graham, voulez-vous répondre également?

M. Jimmy Graham: Je suis tout à fait d'accord avec tous ces points concernant le financement et la réinstallation, je ne vais donc pas revenir sur cela.

J'ajouterais quelque chose à propos de la défense des droits. Je pense qu'il est nécessaire de créer éventuellement des mécanismes de financement qui peuvent être un vecteur de sensibilisation et de changements dans les politiques. Je vais donner un exemple de ce que je veux dire en me basant sur des cas d'autres pays.

En 2016, le Pacte pour la Jordanie a été créé. Il s'agissait essentiellement d'un accord entre divers donateurs, dont la Banque mondiale et certains autres donateurs bilatéraux. Son objectif était de verser des fonds pour soutenir l'intervention liée aux réfugiés en Jordanie et d'apporter d'autres types de soutien au gouvernement. En échange, le pays devait essentiellement ouvrir le marché du travail aux réfugiés, leur accorder davantage de droits au travail et leur permettre de participer à l'économie. Ce n'était pas parfait, mais cela a permis de faire avancer ces politiques et de soutenir la Jordanie en même temps dans l'accueil des réfugiés. Plus récemment, quelque chose de similaire a été fait en Éthiopie, dans le même but.

Il est possible pour les donateurs de travailler ensemble afin de faire progresser le programme d'action. Je sais que ce n'est pas une solution immédiate au problème de la COVID, mais à mon avis, il est évident que la crise des réfugiés en Amérique latine va se poursuivre pendant on ne sait combien de temps. D'après moi, il est important non seulement de réfléchir à ce que nous pouvons faire maintenant avec cette aide humanitaire, qui est bien sûr cruciale, mais aussi de commencer à envisager ce qui peut être fait pour créer un environnement qui permette aux réfugiés de travailler à leur autonomie ainsi que de contribuer aux économies des pays d'accueil.

Préconiser ces types de mécanismes de financement de l'aide étrangère du Canada pour faire avancer ce genre de choses, pour créer ces vecteurs de changement des politiques, serait un formidable moyen de faire avancer le programme de défense des intérêts.

Mme Heather McPherson: Je sais que le président va se mettre en colère contre moi dans un instant, mais je vais vous poser une question rapide. Lorsque vous dites que le Canada peut mettre à profit son rôle, son action de sensibilisation, sa capacité d'influence pour des choses telles que le financement, envisagez-vous plutôt les mécanismes de financement bilatéraux ou multilatéraux? Qu'est-ce qui serait le plus approprié dans ce cas?

● (2015)

Le président: Madame McPherson, les témoins seront peut-être en mesure de répondre à cette question quand vous aurez de nouveau la parole, au deuxième tour.

Nous allons passer au deuxième tour. Je regarde l'heure. N'oubliez pas que vous aurez entre trois minutes et demie et quatre minutes pour poser des questions aux témoins.

C'est au tour des libéraux, qui disposent de trois minutes et demie à quatre minutes.

Monsieur Zuberi va commencer.

M. Sameer Zuberi: Je vous remercie tous les deux d'être ici et de prendre le temps de nous informer sur cette question très importante.

Je tiens également à souligner ce que Mme Jamous Imseis a mentionné, à savoir que le déplacement est du même ordre que ce que nous avons vu récemment en Syrie. C'est un marqueur très important pour nous, un point de référence important.

Je suis curieux de savoir quels sont les effets des sanctions sur la situation au Venezuela et comment cela se répercute également sur le déplacement des Vénézuéliens.

Est-ce que l'un d'entre vous souhaite aborder ce sujet? Nous avons un maximum d'environ trois minutes.

Mme Rema Jamous Imseis: Monsieur Graham, voulez-vous commencer?

M. Jimmy Graham: Bien sûr.

Malheureusement, ce n'est pas un domaine dans lequel j'ai beaucoup d'expertise. Nous avons vraiment concentré nos recherches sur les répercussions dans le pays d'accueil. C'est une excellente question, mais je n'ai pas beaucoup à offrir sur ce sujet.

M. Sameer Zuberi: Merci.

Mme Rema Jamous Imseis: Je ne suis pas non plus une experte en matière de sanctions, mais je peux vous dire que la situation dans le pays est désastreuse et que, outre les facteurs politiques, elle a été largement précipitée par une grave contraction économique et des épisodes d'hyperinflation, des pénuries de produits de base et un manque d'accès aux services que l'on attendrait d'un gouvernement qui fonctionne. Toutes ces choses vont être affectées par toute sanction que vous appliquerez à un pays.

Nous avons vu les effets de ce genre de sanctions dans d'autres endroits du monde. Ce n'est pas à moi de déterminer si c'est un outil efficace, mais je dirai seulement que cela ne va certainement pas améliorer la situation économique.

M. Sameer Zuberi: Je vous remercie.

Pour revenir sur la question des déplacements, quels sont réellement les types de personnes qui quittent le Venezuela? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

M. Jimmy Graham: Je n'ai pas vu les plus récents renseignements, mais d'après les données qui ont été recueillies, il semble qu'il s'agisse de toutes sortes de personnes. Nous avons une très grande diversité démographique.

J'ajouterai, à l'intention des pays d'accueil, qu'un grand nombre de personnes très instruites ont quitté le pays, ce qui explique l'importance de la question des titres de compétences. En dehors de cela, nous avons constaté une très grande diversité démographique.

Peut-être aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Mme Rema Jamous Imseis: Il est vrai que les profils varient. Généralement, les personnes qui ont accès à un moyen de sortir sont les premières à pouvoir en profiter, et ces personnes ont généralement accès à plus de ressources. Cependant, avec le temps, cela se répercute sur toutes les couches socioéconomiques, tous les profils, tous les types de personnes que vous pouvez imaginer. Nous parlons de plus de cinq millions de personnes; c'est donc une partie importante de la population.

M. Sameer Zuberi: Merci.

Le président: Monsieur Zuberi, on peut dire que votre temps est écoulé.

C'est maintenant au tour des conservateurs et de M. Van Popta, qui dispose de trois minutes et demie à quatre minutes.

M. Tako Van Popta: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie nos témoins, Mme Jamous Imseis du HCR et M. Graham du Center for Global Development, du temps qu'ils nous consacrent.

Madame Jamous Imseis, vous avez minimisé très modestement vos succès dans votre rôle précédent, alors que vous travailliez au Moyen-Orient et en Afrique du Nord — je crois que c'est ce que vous avez dit. À entendre les témoignages de ces témoins et du

groupe de témoins précédent également, je comprends cela. C'est une tâche tellement colossale.

Comment mesurez-vous le succès de votre travail? Je le demande à la lumière du commentaire que vous avez fait dans votre témoignage tout en remerciant le Canada pour sa contribution. Peut-être pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet et sur la façon dont vous mesurez le succès.

• (2020)

Mme Rema Jamous Imseis: En tant que personne engagée dans le travail humanitaire, ne plus avoir de travail, c'est le succès. Cela signifie que mon opération est terminée et que nous avons quitté le pays parce que nos services de soutien d'urgence ne sont plus nécessaires.

J'aimerais pouvoir dire que c'est le cas, mais ce que nous constatons dans le monde entier est une prolifération de conflits, et les situations de déplacement se prolongent. Il fut un temps où, s'il y avait une crise, les gens revenaient à l'intérieur de leurs frontières en un an, voire deux. Aujourd'hui, la durée moyenne des déplacements se situe entre 17 et 20 ans.

Partout dans le monde, l'insécurité augmente. Je crains que les changements climatiques et leurs conséquences n'entraînent de nouveaux déplacements. Il semble que nous soyons confrontés à un certain nombre de problèmes et que la génération qui me succédera aura encore du travail à faire dans ce domaine.

La réussite signifierait que vous n'avez plus besoin de nous.

M. Tako Van Popta: Vous devez mesurer les petits succès en cours de route.

Mme Rema Jamous Imseis: C'est pourquoi j'ai parlé de « petits » succès.

M. Tako Van Popta: Je vous remercie.

Monsieur Graham, j'ai une question à vous poser. Vous nous avez parlé de l'importante étude que vous et vos collègues avez entreprise, et je trouve cela très intéressant. Cela m'aiderait à mieux comprendre la signification de ces études si j'avais une meilleure idée du nombre de personnes concernées. Je crois savoir que 5,5 millions de réfugiés sur une population vénézuélienne totale de moins de 30 millions se trouvent pour la plupart en Colombie et qu'il y en a aussi au Pérou et au Brésil. Pourriez-vous nous donner une idée de la proportion?

M. Jimmy Graham: Notre étude a essentiellement utilisé les données du marché du travail de chacun des pays. Elle avait une vaste portée et nous avons pu utiliser des données représentatives. Nous avons été en mesure d'examiner essentiellement l'ensemble de la population de réfugiés se trouvant en Colombie et au Pérou, soit environ deux millions en Colombie et près d'un million au Pérou. Nous avons constaté, comme je l'ai dit, l'écart de revenus de 50 % avant la crise, ce qui est énorme, et les conséquences beaucoup plus graves que la crise a eues ensuite sur ces populations de réfugiés.

Les écarts de revenus vraiment importants et les effets majeurs de la crise ont une portée nationale. Je pense que cela témoigne de la nature généralisée des répercussions de la COVID sur les réfugiés dans ces pays.

Le président: Merci, monsieur Van Popta.

C'est maintenant au tour de M. Brunelle-Duceppe, qui dispose de trois minutes et demie.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins. Il va falloir que nous nous quittons tout de suite après ma question.

Selon le dernier rapport de Human Rights Watch, plus de 5 millions de Vénézuéliens ont fui vers les pays voisins. Ils ont apporté des maladies qui étaient déjà éradiquées dans ces régions, par exemple, la rougeole. Par conséquent, les systèmes de santé des pays d'accueil avaient déjà de la misère à répondre aux besoins en matière de santé des Vénézuéliens en exode avant la pandémie de la COVID-19.

Comment ces pays d'accueil ont-ils répondu aux besoins de soins de santé des Vénézuéliens qui ont quitté leur pays?

Avez-vous une réponse à me donner à ce sujet?

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Comme je l'ai dit précédemment, la majorité des réfugiés finissent généralement par être accueillis dans les pays voisins, et en raison des régions dans lesquelles ces crises sévissent, bon nombre de ces pays voisins sont eux-mêmes confrontés à de profonds défis économiques et sociaux structurels, notamment des systèmes de santé qui manquent de capacités.

Dans la région dont nous parlons ce soir, nous avons entre autres dû essayer de soutenir les autorités sanitaires locales afin de faire face aux effets de la COVID. Nous l'avons fait de diverses manières, dans certains cas en construisant des installations et en fournissant des unités dans lesquelles on peut mettre les gens en quarantaine et les isoler, ainsi que les soigner. Nous avons également offert du soutien et du développement des capacités aux autorités sanitaires locales, et nous avons aussi fourni des équipements et des produits essentiels pour les interventions médicales.

Si, dans un pays comme le Canada, nous nous retrouvons, à certains moments du pic de cette pandémie, à devoir demander de l'aide et du soutien et à faire des pieds et des mains pour obtenir les éléments de base nécessaires, vous ne pouvez qu'imaginer la situation dans les pays qui connaissent des problèmes systémiques.

• (2025)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: En plus, les maladies qui ont été éradiquées dans ces pays refont surface en raison du flot de migrants. Cette situation n'a pas lieu au Canada présentement.

[Traduction]

Mme Rema Jamous Imseis: Non, je ne crois pas qu'il soit juste de dire que les migrants, les réfugiés ou les demandeurs d'asile ont été eux-mêmes des vecteurs de maladies dans ces pays, mais il est certain que la faiblesse des infrastructures et les problèmes causés par les capacités insuffisantes sur le plan de l'alimentation en eau, des installations sanitaires et des soins de santé ne feront qu'aggraver les difficultés auxquelles les autorités doivent faire face.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Je suis complètement d'accord avec vous, mais cela pourrait accentuer un sentiment xénophobe envers les migrants si on dit qu'ils vont amener des maladies. Cela commence à être dangereux pour eux.

C'est ce que je voulais dire.

[Traduction]

Le président: Merci.

Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

C'est maintenant au tour de Mme McPherson, notre dernière intervenante, qui dispose de trois minutes et demie environ.

Mme Heather McPherson: Merci, monsieur le président.

Je pense que je vais revenir sur certaines des questions pour lesquelles des réponses complètes n'ont pas pu être données précédemment.

Pour ce qui est de la priorité de l'aide humanitaire et de la manière dont nous devrions la déployer, est-ce qu'il serait plus utile que l'aide aille au Venezuela, afin que les réfugiés puissent retourner dans leur collectivité ou leur pays, ou plutôt aux pays qui accueillent les réfugiés? Cette question s'adresse à vous deux.

Pourriez-vous nous parler un peu du mécanisme, à savoir s'il vaut mieux recourir à des canaux multilatéraux ou bilatéraux, faire appel aux organismes de la société civile ou faire appel aux organisations locales? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. Jimmy Graham: Je peux commencer. Je dirais qu'il faut aussi bien de l'aide multilatérale que de l'aide bilatérale.

Je pense que l'aide multilatérale est celle qui a donné les meilleurs résultats dans le type de travail dont je parlais concernant la création de pactes qui font avancer le programme politique, en particulier par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Je pense que c'est un bon moyen d'aider les gouvernements à s'attaquer directement à des problèmes tels que les systèmes de santé en difficulté. Je pense que soutenir directement un gouvernement est le meilleur moyen de faire avancer le programme politique, mais je pense que les agences d'aide bilatérale ont également la possibilité de le faire. Par exemple, le pacte pour l'Éthiopie a fait intervenir la Banque mondiale et l'ancien ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni.

Je ne veux pas accaparer tout le temps, alors je vais laisser Mme Jamous Imseis vous parler du reste.

Mme Heather McPherson: Je suis désolée d'avoir tant de mal à prononcer votre nom. Nous vous écoutons, madame Jamous Imseis.

Mme Rema Jamous Imseis: Ne vous en faites pas.

Je vais uniquement répondre à la première partie de votre question, à savoir si l'aide doit d'abord aller au Venezuela ou aux pays voisins. Je dirais qu'elle doit aller aux deux en même temps, parce que vous avez des besoins urgents, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il serait fantastique que l'aide et les ressources supplémentaires se rendent dans l'un ou l'autre de ces endroits.

Mme Heather McPherson: Quant à savoir quel est le meilleur mécanisme pour fournir cette aide, l'approche multilatérale ou bilatérale, avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

Mme Rema Jamous Imseis: Je dirais que nous avons beaucoup de chance en ce moment, car nous avons appris des précédentes situations d'urgence que la meilleure façon de réagir est de le faire de manière globale et dans le cadre d'un partenariat entre l'ONU et les organisations locales.

Comme M. Graham l'a mentionné plus tôt, nous avons, pour le Venezuela, un appel combiné qui renferme tous les éléments nécessaires à l'intervention d'urgence, et cela vaut aussi bien pour les ONG partenaires que pour les acteurs des Nations unies. Il s'agit du Regional Refugee and Migrant Response Plan, ou plan d'intervention régional pour les réfugiés et les migrants. Vous pourriez trouver là les différents éléments requis et les ressources connexes qui seraient nécessaires pour les mettre en œuvre.

● (2030)

Mme Heather McPherson: C'est formidable. Merci.

Le président: Je vous remercie. Votre temps est écoulé, madame McPherson.

Sur ce, au nom de tous les membres du Comité, du greffier, des interprètes et de tous ceux qui se sont joints à nous ce soir, nous

voulons vous remercier de vos témoignages et des réponses que vous avez apportées aux nombreuses questions. Nous vous en sommes très reconnaissants. Merci infiniment.

Maintenant, mesdames et messieurs les députés, c'est la fin de la séance. Je tiens à rappeler à tout le monde que la date limite pour les nominations en vue de la reconnaissance des défenseurs des droits des femmes est demain, le 4 décembre, comme nous en avons convenu.

Ce sera tout pour ce soir. Je vais vous demander l'autorisation de lever la séance afin que nous puissions tous retrouver nos familles. Merci à tous. Passez une bonne soirée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>